



# L'Écho du Griot

## Le mot du maire

Bien chers tous,  
Accueilli il y a plus de 22 ans par Marcel CARLE, maire de l'époque, lorsque nous nous sommes installés à Routhenes dans la maison de Lucien PETEL, je n'aurais jamais imaginé un jour prendre sa place.

Et puis le temps a fait son office. Des rencontres, des amitiés, un territoire, une histoire... et rapidement le sentiment d'avoir trouvé un lieu, des personnes, un cadre de vie dont on ne plus se passer. Par la suite, des moments décisifs, chaleureux et fraternels avec Roger BERTIN qui m'ont révélé toute la noblesse de la fonction de maire dans une petite commune.

Et puis les choses se sont précipitées. François BLANC qui avait bien voulu me faire une place dans son équipe m'a proposé de prendre "un peu plus de risques". Et voilà ! Après une élection municipale exceptionnelle marquée par une

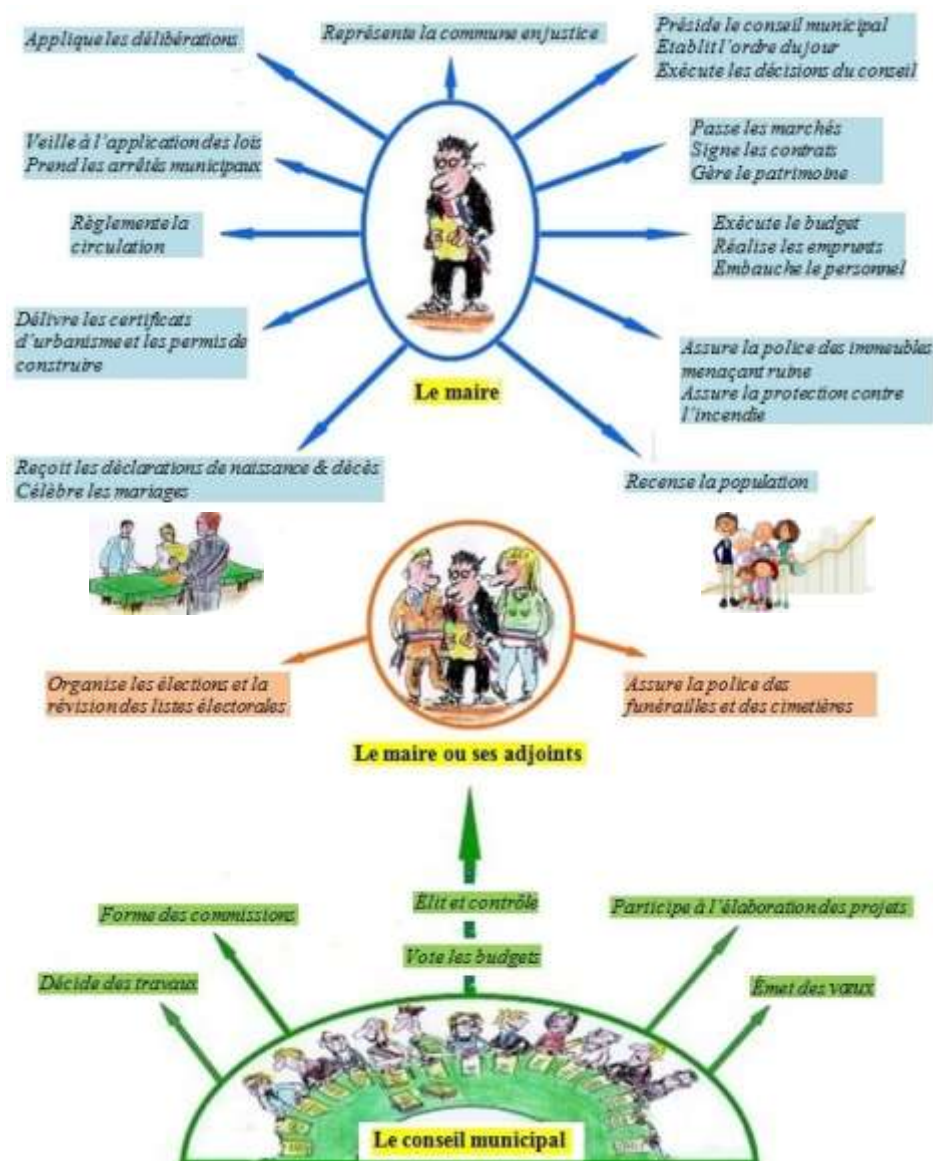
crise sanitaire sans précédent, la nouvelle équipe est en place. Elle est motivée, de bonne humeur et animée par des valeurs simples mais indémodables. Ces valeurs sont celles du service à la population, de l'écoute et de la bienveillance.

Certes, nous n'avons pas les moyens d'une grande commune mais l'équipe municipale s'est organisée pour être à la fois en proximité avec chacun d'entre vous et à la "poussée" pour porter les projets que nous aurons ensemble.

Dans l'immédiat, nous vous assurons de notre détermination à poursuivre les projets engagés et rapidement en mettre d'autres en préparation dont nous vous parlerons prochainement.

Encore merci pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Philippe FERRARI



# Un nouveau conseil municipal

Le conseil municipal a une compétence générale pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune et de l'inter communauté.

Lors du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars dernier, vous avez élu 11 conseillers municipaux. Cependant, en raison de la crise sanitaire, le Premier ministre Édouard Philippe a pris la décision d'ajourner les réunions d'installation des conseils municipaux. En application de la loi du 23 mars 2020, la prise d'effet du mandat des conseillers nouvellement élus, a été reportée. Le mandat des élus de 2014 a donc été prorogé.

Le décret du 14 mai dernier a autorisé les réunions d'installation des nouveaux conseils. La nouvelle équipe qui s'est réunie le 27 mai dernier a put élire son nouveau **maire** : Philippe FERRARI.

Dans le cadre prévu par la réglementation, afin d'optimiser la gestion des affaires courantes de la commune et dans un souci de favoriser une bonne administration, le conseil lui a délégué certaines responsabilités. En contrepartie, il rendra compte de ses décisions à chaque réunion du Conseil.

Deux adjoints ont été élus. Le maire leur a confié différentes délégations :

- Yves RIVOLLET, **premier adjoint**, qui prend en charge les finances, l'urbanisme, les travaux, la voirie, le patrimoine, les bâtiments communaux, la commission d'appel d'offres, l'agriculture et la forêt, la délégation de signature...

- Marine PERIER, **second adjoint**, qui est responsable des affaires sociales, des affaires scolaires, la jeunesse et les seniors, de l'animation, des relations avec les associations, de l'attribution des logements de la commune et de la gestion de la salle des fêtes.

Chaque adjoint tiendra une permanence sur son domaine d'action, n'hésitez pas à venir les consulter :

- Yves RIVOLLET : lundi de 10 h à 12 h

- Marine PERIER : jeudi de 16 h à 18 h

N'hésitez pas à venir les consulter.

Le conseil a aussi validé la proposition du maire de désigner un **conseiller municipal délégué** à l'administration générale et à la communication. Annie VIBERT occupe cette fonction. Elle a en charge l'élaboration du bulletin d'informations municipales (Écho du Griot, brèves du conseil...) et toutes les informations ou communications lors de manifestations particulières ainsi que la gestion des archives, la commission des impôts, la commission électorale, le fleurissement...

Les **conseillers municipaux** participent à la vie démocratique de la commune (réunions, représentations au sein des organismes extérieurs, délégations, commissions...). Dès son renouvellement et conformément à la réglementation, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des commissions et établissements dépendant de la commune. Le maire est Président de droit de chacune d'elles mais peut déléguer à ses adjoints et à ses conseillers municipaux. Voici un petit tour de présentation des acteurs de la vie locale par commission :

## \* Les commissions municipales de travail

▪ **Commission affaires sociales** qui se divise en sous-commissions :

- **Commission animation** : Marine PERIER, Annie VIBERT, Jessica MICHEL, Stéphanie GACHET

- **Commission jeunesse** : Marine PERIER, Annie VIBERT, Véronique MICHEL

- **Commission seniors** : Marine PERIER, Aurélie SAMSON

▪ **Commission des travaux** : Yves RIVOLLET, Mikael PRAVERT, Emmanuel LEXTRAIT, Mathieu PERRIER, Stéphanie GACHET

▪ **Commission des finances** : elle prépare le budget en vue de son examen par le conseil et suit son exécution.

Membres : Philippe FERRARI, Yves RIVOLLET, Marine PERIER, Annie VIBERT, Mathieu PERRIER

## \* Les commissions obligatoires (communales, inter-communales, communautaires...)

▪ **SIVU des Hautes-Bauges** : depuis 2011, les cinq communes des Bauges-Devant se sont regroupées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour gérer le groupe scolaire situé sur la commune d'École.

2 titulaires : Jessica MICHEL, Philippe FERRARI

1 suppléant : Stéphanie GACHET

▪ **PNR des Bauges** : le Parc Naturel Régional des Bauges est un établissement public autonome important pour notre territoire. Nos délégués représentent la commune au sein du Comité Syndical. Ils participent aux réunions et aux décisions.

1 titulaire : Mathieu PERRIER

1 suppléant : Stéphanie GACHET

▪ **Commission communale des impôts directs (CCID)** : elle travaille avec les services fiscaux sur les bases d'imposition qui servent au calcul de vos impôts. Chaque année, elle constate les changements intervenus depuis l'exercice précédent pour faire un état des bases de chaque foyer pour le calcul de la fiscalité locale. Elle est composée de 13 membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué qui est président et 12 commissaires choisis par les services fiscaux sur une liste de 24 candidats présentée par le conseil municipal, liste qui intègre des habitants non élus. À ce jour, nous n'avons pas encore les noms des personnes choisies par les services fiscaux.

▪ **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** à Grand Chambéry :

Au titre des compétences qui ont été transférées à Grand Chambéry, la CLECT est chargée d'évaluer les charges et de fixer le montant de l'attribution de compensation qui est reversée aux communes membres.

1 titulaire : Philippe FERRARI

1 suppléant : Yves RIVOLLET

▪ **SIVU enfance-jeunesse des Bauges** : ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique est actif depuis le premier janvier 2019. Installé au Châtelard, il regroupe les 14 communes des Bauges. Il est spécialisé dans le secteur d'activité de l'administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux autre que sécurité sociale (*La Farandole*, le centre social *les Amis des Bauges*, le gymnase, le terrain de sport, le relais d'assistance maternelle....)

1 titulaire : Marine PERIER

1 suppléant : Philippe FERRARI



## Un nouveau conseil municipal (suite)

- **Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement** à Grand Chambéry :

1 délégué : Yves RIVOLLET

- **Métropole Savoie** : syndicat mixte fermé qui gère l'urbanisme sur le territoire des trois inter-communautés de Grand Lac, de Grand Chambéry et de Cœur de Savoie. Il élabore et met en œuvre le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), document d'urbanisme qui fixe les orientations en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... pour une durée de 15 à 20 ans.

1 titulaire : Emmanuel LEXTRAIT

1 suppléant : Véronique MICHEL

▪ **Commission d'appel d'offre (CAO)** : elle est chargée d'examiner les candidatures, d'évaluer les offres fournies par les soumissionnaires et d'attribuer les marchés. Le maire est président d'office.

3 titulaires : Yves RIVOLLET, Mikaël PRAVERT, Emmanuel LEXTRAIT

3 suppléants : Mathieu PERRIER, Aurélie SAMSON, Annie VIBERT

▪ **Correspondant défense** : il est amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires du département ou de la région. Il a pour mission l'information et la sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Conseiller en charge des questions de défense : Véronique MICHEL

**Les conseillers communautaires**

Selon les dernières informations, le **conseil communautaire** de Grand Chambéry sera installé le 17 juillet. Les vice-présidents seront désignés à cette occasion et nous connaissons, à ce moment là, les commissions mises en place. Certaines seront importantes pour les Bauges, notamment l'urbanisme, l'eau-assainissement, le tourisme, les transports... Nous vous en parlerons.

AV

## Élargissement de la RD 911



La seconde tranche des travaux d'élargissement de la RD 911 a été exécutée mi-juin entre Épernay et Routhennes. Afin d'améliorer les conditions de circulation et surtout d'assurer la sécurité des automobilistes, l'entreprise Aillons TP a enlevé les pierres de soutènement pour les remplacer par un talus en pente douce qui sera rapidement conquis par la végétation.



La 4<sup>ème</sup> étape Saint-Vulbas (Ain) → Saint-François-Longchamp (Savoie) de 193 km du Tour de France des moins de 23 ans qui révèle les futures stars du cyclisme international passera sur notre commune le **17 août 2020**.

Horaires de passage :

- Épernay :
  - la **caravane d'animation** composée d'une vingtaine de véhicules publicitaires entre 13 h 29 et 13 h 46
  - la **cOURSE** entre 13 h 59 et 14 h 15
- Routhennes : 4 mn plus tard

 **fermeture de la RD 911 dans les 2 sens dès 13 h 29 !**



En projet aussi, mais peut-être que ces travaux seront déjà exécutés lorsque vous lirez ce bulletin, raboter les talus au-dessus de Routhennes afin qu'il y ait une meilleure visibilité.

AV



## Elles ont fabriqué des masques

Comme tout le monde, elles étaient confinées... Mais au bout de six semaines de cuisine, de rangements, de jardinage... elles se sont contactées par téléphone et ont décidé de mettre leurs talents de couturière au service de la population.

Fabriquer autant de masques barrières en tissu que de personnes résidant à l'année sur la commune (non compris les enfants de moins de 4 ans), voilà leur objectif du départ. Donc 180 masques à fournir car porter un masque en tissu, c'est mieux que rien pour assurer une protection minimale pour celles et ceux qui sortent. C'est une manière d'ajouter une barrière supplémentaire, en plus des gestes barrières.

Les salles municipales prêtées gracieusement par la municipalité et transformées en atelier textile n'étant pas extensibles, toutes n'ont pu participer à cet événement.

Le jour J, tout était prêt. Les tables étaient à bonne distance les unes des autres car la première condition était de respecter les règles sanitaires de distanciations liées au Covid-19 et de mettre en pratique les gestes barrières. Un tissage de rallonges électriques reliait les machines à coudre. Tout d'abord, il fallait regrouper les fournitures nécessaires récupérées auprès des proches et faire le tri dans les tissus. Du coton assez serré et pas trop usagé. En amont, un habitant avait calculé que six draps de deux personnes (y compris les ratés !) feraient l'affaire ! Du fil, des aiguilles, des mètres de ruban élastique, des ciseaux, des règles, des traceurs, sept machines... elles étaient équipées.

Elles ont mis en commun leurs techniques. Un masque à deux plis ou à trois plis ? Quel modèle choisir ? Peu importe la forme à condition que le tissu recouvre bien le bas du visage, du nez jusqu'au menton pour protéger les muqueuses. Tous deux étaient conformes aux normes AFNOR donc au travail. Et c'est parti... Du travail à la chaîne sous la "fêrule" de Noémie qui vient juste de réussir son Bac "Métiers de la mode et du vêtement".

Au bout d'une heure de tâtonnements le premier jour, les petites mains ont vite trouvé leur vitesse de croisière ! Cha-

cune avait une tâche bien spécifique. Une au traçage et à la découpe de carrés de 20 x 20, l'autre au montage. Celle au repassage des plis et à la distribution des ouvrages et les autres qui faisaient vibrer les machines. Ajouter à cela un petit lien de serrage pour le jardinage en guise de pince nez qui,



une fois inséré, a fait l'affaire. Vous ne le voyez pas mais il est bien utile. Système D quoi ! Et voici quarante pièces qui sont sorties de "l'usine".

Le lendemain, elles s'étaient encore améliorées : quatre-vingts masques de plus et en moins de temps ! Puis une pause pour cause de rupture de stock d'élastiques. Les stocks personnels s'étaient vite épuisés. Elles avaient déjà fait les fonds de tiroirs... Une habitante en avait déjà récupéré auprès d'un centre hospitalier ! Rassurez-vous, ils étaient parfaitement décontaminés. Pas de prise de risque ! Ouf ! Mais cela n'a pas suffi.

Les merceries étaient fermées, on pouvait les commander sur le Net mais beaucoup de sites étaient en rupture de stock et se posait aussi le problème de la livraison. Quand ? Puisque La Poste travaillait moins ! Encore soixante masques à terminer. Donc repos en attendant les élastiques commandés aussi par la mairie. Puis, miracle, une commande particulière est arrivée. La personne a cédé ce qui manquait. Merci ! Ainsi, elles ont pu terminer la série. Une production entièrement solidaire ! La municipalité tient à *remercier chaleureusement ces bénévoles.*

Vous avez donc reçu dans votre boîte aux lettres pour les uns, de main à main pour les autres, une enveloppe contenant le ou les masques des bénévoles associés à celui provenant de Grand Chambéry. Puis, quelques jours après, ce fut une seconde distribution. Des masques provenant de la commande faite par la commune de Sainte-Reine auprès d'une couturière professionnelle locale ainsi que ceux provenant de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des masques de toutes les couleurs qui sont devenus les stars inattendues de la collection mode printemps/été 2020 et peut-être celle de la prochaine saison !

AV



## #Balance ton poêle

Vous possédez encore un poêle ancienne génération ? C'est le moment de le changer.

Sur le territoire de Grand Chambéry, les logements sont la principale source d'émissions de particules fines issues d'une combustion incomplète des chauffages au fioul ou à bois à mauvais rendements. Avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Chambéry a mis en place #Balance ton poêle, un bonus Air/Bois, afin d'aider les propriétaires de poêles à bois peu performants, inserts ou foyers ouverts, à changer leurs appareils pour un poêle à granulés ou à bûches labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent ADEME.

### Qui peut bénéficier de ce bonus ?

- vous êtes un particulier, propriétaire ou locataire du logement,
- votre résidence principale ou secondaire est achevée depuis plus de deux ans,
- vous utilisez une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de chauffage antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière...);

### A quel montant puis-je prétendre ?

- 1 000 € pour un poêle à bois-bûches labellisé,
- 2 000 € pour un poêle à bois-granulés.

Une économie qui tombe pile poêle ! De plus, les distributeurs référencés s'engagent à appliquer une remise commerciale sur les poêles concernés par ce bonus et à faire intervenir un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour la pose de votre appareil.

### Quelles sont les dépenses éligibles ?

- les travaux de pose et d'élimination de votre appa-



reil actuel de chauffage,

- l'acquisition du nouvel appareil,
- le tubage,
- les fournitures et équipements directement liés à l'installation (hottes, grilles, dallage...),
- la main d'œuvre de l'installateur.

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires (démarches à faire avant, pendant et après les travaux) sur le site [www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr). Des flyers sont aussi disponibles en mairie.

Pour toute question sur #Balance ton poêle ou pour tout conseil sur un projet de rénovation énergétique de votre logement, contactez un conseiller mon PASS'RENOV au 04 56 11 99 09 ou [info@monpassrenov.fr](mailto:info@monpassrenov.fr)

Vous avez jusqu'en 2022 pour en profiter mais n'attendez pas la date limite. Et pas question de conserver l'ancien moyen de chauffage, il devra être détruit. Sinon pas de prime !

AV

## Les eaux usées

### L'ÉGOUT N'EST PAS UNE POUBELLE

Malgré son nom courant de "tout à l'égout", le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle et n'est pas en capacité de tout collecter.

On ne peut pas y jeter tous les liquides ou déchets ménagers. Certains produits peuvent perturber le bon fonctionnement des installations, avoir des conséquences sur la sécurité des agents d'entretien ou bien la qualité de l'eau.

### LES LINGETTES, LA BÊTE NOIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT



*Même biodégradables, les lingettes ne se désagrègent pas et s'enroulent les unes aux autres, formant un amas de fibres qui vient boucher les réseaux de collecte.*



*L'utilisation des lingettes produit 20 fois plus de déchets qu'un nettoyage classique.*

### LES BONS GESTES

#### JE NE JETTE NI DANS L'ÉVIER NI DANS LES TOILETTES





## La percée du col du Frêne

Un enjeu pour le canton du Châtelard avec ses 10 117 habitants ! On est en 1881 quand on entend parler pour la première fois de creuser un tunnel sous le Frêne ! Mais remontons un peu le temps...

En 1860, au moment de l'Annexion, tous les débouchés des Bauges sur les plaines alentour, tous les cols passagers avec l'extérieur, avaient leurs routes *chariotables*. Cela a été l'œuvre de la Restauration Sarde (1815-1860), entreprise et achevée en moins de trente ans. Mais ce ne fut pas sans querelles communales quant aux projets, tracés, rectifications, devis... Il fallait donner satisfaction au plus grand nombre. La question financière était tout de même primordiale. Les adjudications ont été couvertes par l'État, les communes, les souscriptions et les contributions de particuliers. Le gouvernement réclamait une quote-part plus ou moins équitable selon les communes qui peinaient à *mettre la main au porte-monnaie* pour participer à la dépense d'une route, soi-disant, inutile pour elles. Elles invoquaient que les budgets communaux étaient trop étroits, qu'elles avaient d'autres projets, la restauration de l'église, une construction d'écoles... Les Bauges-devant ne faisaient pas commerce avec les Bauges-derrière et vice-versa, voire même que l'on ne faisait pas d'affaires au-delà de la commune voisine ! Elles n'avaient aucun négoce avec Saint-Pierre pour les unes ou avec Cusy ou Chambéry pour les autres... On voulait bien participer pour une route qui traversait le chef-lieu (Épernay) mais surtout pas si elle passait juste au-dessous (là où elle passe actuellement) ! Comme de coutume on proteste mais on finira par payer.

Afin d'avoir une meilleure vision des voies de communication de l'époque voici les dates de leurs constructions :

- la **route de Plainpalais** part de Saint-Alban en 1835, elle atteint le col en 1843 et rejoint la route centrale des Bauges au Noyer en 1847,

- la **route intérieure ou route centrale des Bauges**, de Plainpalais au Frêne, avec tous les embranchements communaux, a été exécuté de 1839 à 1843 par le Consortium des Bauges (le gouvernement n'étant intervenu que pour une modique subvention). S'ensuivirent quelques retouches sur les points difficiles comme la rectification des rampes impraticables aux voitures.

En 1841, le tronçon d'École à Sainte-Reine a été abandonné aux riverains. La commune a dû se charger de 2 881 mètres de route, 3 009 journées de manœuvres et 283 journées de voitures. Un rôle de *corvées* avait été mis en place.

Dès 1824, l'administration Sarde avait généralisé dans toutes les provinces un usage existant dans différents lieux, celui des *prestations en nature*, autrement dit les *corvées*. Outre que ce moyen permettait de donner aux communes les moyens d'assurer l'entretien des chemins communaux sans surcharger les budgets, il fournissait aussi aux indigents une occupation salariée.

L'extrait des instructions du ministère de l'Intérieur sur son mode d'exécution stipule que *"chaque journée de travail faite avec un chariot à deux chevaux ou mulets vaudra six journées de simple manœuvre, quatre journées si elle est faite avec un chariot à deux bœufs, trois journées si elle est faite avec un chariot avec un seul cheval, un mulet ou deux vaches, deux si elle est faite avec un chariot attelé d'un âne ou d'une vache. Une journée exécutée par une femme ne*



*comptera que pour 3/4 et celle d'un enfant de plus de 12 ans comptera pour une demi-journée".*

Il fallait réaliser l'empierrement de la route, l'ouverture des fossés latéraux, le transport des graviers par les muletiers et leurs attelages. On offrait en général, 1,60 fr aux *corvistes* et 4,50 fr aux bouviers avec ses bœufs. Une aubaine à l'époque. C'était un remède contre les pertes causées par les fléaux de la météo.

Le 30 novembre 1853, la commune vend une coupe de bois de fayards car elle n'a plus de fonds pour se désintéresser envers l'Association de la route. Cette voie n'est devenue vraiment *roulable* qu'en 1854.

Sous le régime français, elle sera renommée route départementale n° 8, classée route nationale n° 511 en 1936 puis RD 911.

- la **route de Bange** débute en 1841 et aboutit au pont d'Entrèves en 1859,

- la **route de Leschaux** dont le tronçon de la Madeleine à Entrèves, achevé en 1852, sera prolongé jusqu'au col en 1860. La descente sur Annecy avait été aménagée en 1854.

- la **route du col des Prés** commence en 1854 depuis le Mas-Dessous (Aillons) jusqu'au col. Le raccord avec le tronçon de Saint-Jean-d'Arvey à Thoiry entrepris entre 1855 et 1857 se fera en 1859.

- la **route du Frêne**

Jusqu'au tout début du XIX<sup>ème</sup> siècle, Sainte-Reine était reliée à la Combe de Savoie par un sentier muletier très pentu et très escarpé. En 1781, il était appelé *chemin public* !

Construite comme un prototype pour l'époque, en deux temps et deux tronçons, la route du Frêne fut la première en date. En 1833, c'est la traversée du col, de Routhennes aux Doigts de Saint-Martin (au-dessus de la Plantaz), qui est terminée puis la descente sur Saint-Pierre est finalisée en 1839. Elle présentait une forte déclivité, des rampes excessives et des courbes dangereuses. Elle eut les honneurs *"d'ouvrir enfin un débouché aux charriots"* déclara l'intendant général.

Puis des travaux d'amélioration ont eut lieu. En 1840, le curé DURAND précise que *"c'est à partir de cette période que le Col du Frêne cessa d'être en bataille avec les ravins"*.

En 1861, on a construit des parapets, cinq lacets ont été adoucis et améliorés. Quelques années plus tard, un nouveau projet de rectification a été dressé mais est demeuré sans exécution.

*"Ce ne fut qu'un gros œuvre pas toujours assuré contre les éboulements ou les malfaçons et qu'une longue série de corrections dut sans cesse mettre au point "* notait l'abbé

## La percée du col du Frêne (suite)

GEX. En 1881, le transit était très important : le dernier comptage ayant constaté le passage de 70 à 80 colliers par jour. Des affaissements et des ravinements s'étaient produits, des murs s'étaient écroulés, la route a de nouveau besoin de rapides réparations.

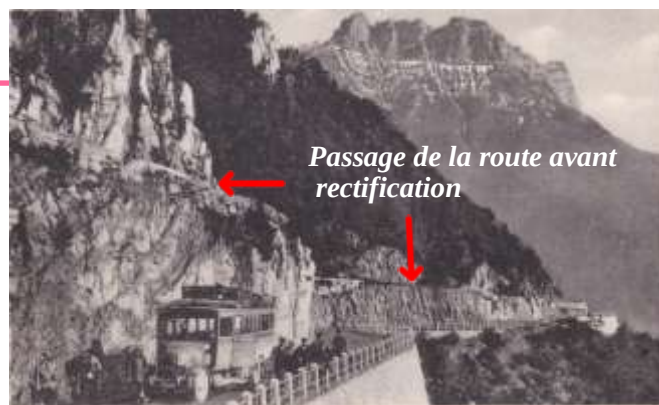
Alors que fait-on ? On répare coûteusement une route à refaire ? On allonge les virages afin de réduire les pentes qui sont à 14 % à certains endroits ? On rectifie les onze points les plus mauvais et les plus dangereux ? On étudie la possibilité de percer le col du Frêne ? C'étaient les questions que se posait le Conseil Général de la Savoie.

Plusieurs tracés voient le jour. Il y en a un qui semble intéressant, plan à l'appui. Un tunnel traversant la montagne sur une longueur de 1 184 mètres. Pour y accéder, un embranchement était prévu à l'entrée de Routhennes au niveau des granges de l'Isérable. Une petite portion de 360 mètres permettait d'atteindre son entrée à une altitude de 829 mètres.

*Du côté de Saint-Pierre, l'accès du souterrain est à 1 060 m du point kilométrique de la route actuelle, au nord-est et au-dessus de Plan Ravet, en se dirigeant vers la gorge du Pottaz. La longueur totale de la rectification est de 2 480 mètres.*

Ce projet devait abrégier le parcours de 2 745 m et abandonner la route actuelle sur plus de 5 km, à l'endroit le plus mauvais. Parmi les autres avantages, on peut citer :

- de venir du Châtelard jusqu'à Saint-Pierre sans quitter l'allure du trot...
- de supprimer le tournant brusque et la rampe de Routhennes au col,
- de réduire de 110 mètres la hauteur à franchir,
- de rendre le passage plus aisé en hiver,
- de quitter les éboulis rocheux qui causent de nombreux accidents,
- d'éviter des travaux de reconstruction périodiques de la



### 1920 : le service régulier d'autobus

*Sur cette portion les voyageurs doivent quitter l'autobus et faire le trajet à pied jusqu'à l'hôtel afin de soulager le véhicule...*

route...

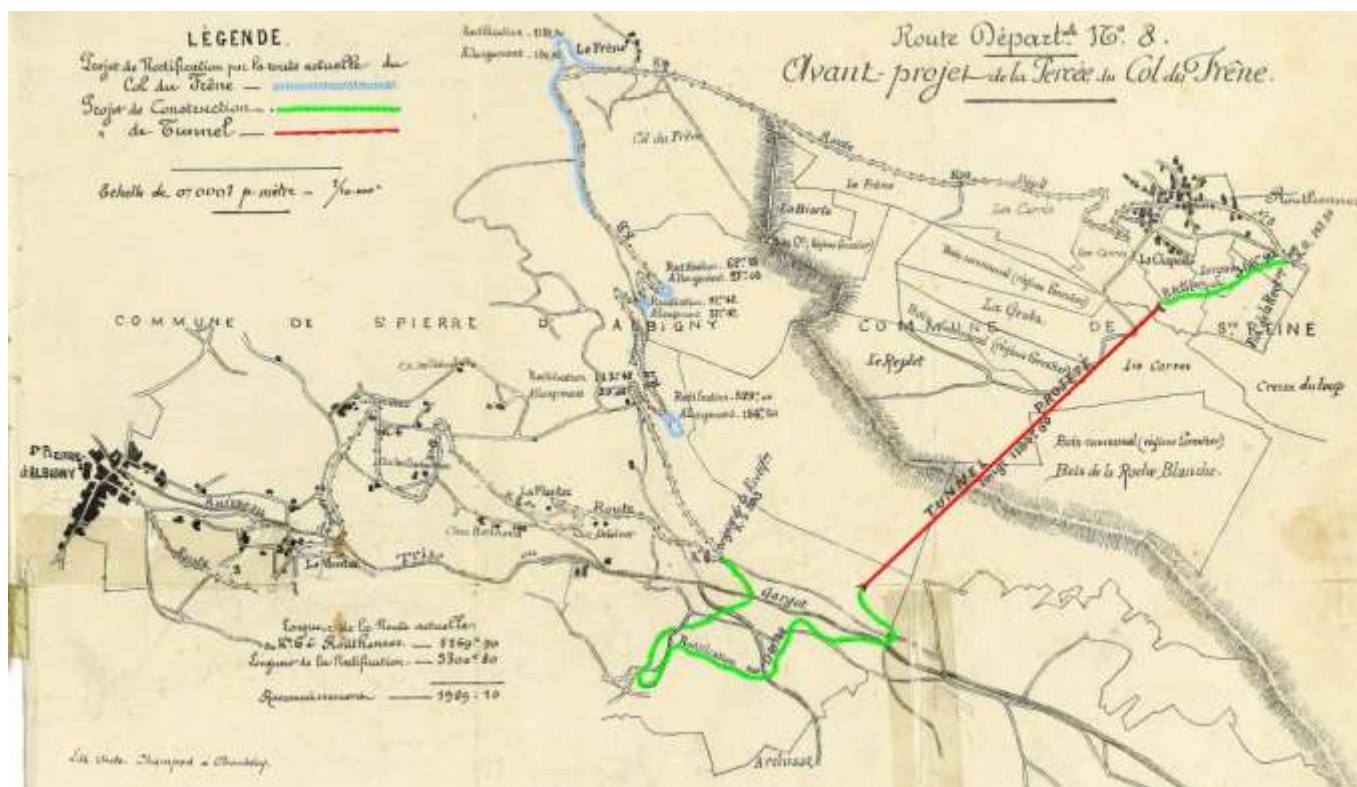
On avance même que ce tunnel serait utile à la défense du territoire.

Ce projet était chiffré à 680 000 francs contre 380 000 francs pour les rectifications des tournants.

Après des études de tracés, des enquêtes de circulation (les temps de parcours pour les attelages, les temps à gagner, les rayons de braquage dans les virages...), de nombreuses délibérations des élus, les révisions techniques et financières des ingénieurs, le rapport datant du 26 août 1887 parlant du projet de tunnel a été adopté. Mais celui-ci a été ajourné en 1888, pourtant les communes du canton étaient prêtes à contribuer financièrement. Sainte-Reine était vivement intéressée.

Bien que, depuis cette date, la percée du tunnel du Frêne ait été souvent remis sur la table, il est resté dans les cartons et la route du col a été rectifiée, redressée, modifiée... pour devenir telle que vous la connaissez actuellement.

AV





## Lucien RIVOLLET

Dans toutes les Bauges, il était connu sous le pseudonyme de *l'adjutant* et il en était fier.

Lucien était né à Paris en 1928 d'un père Routhennais et d'une mère Ardennaise. Il a quatre ans lorsque ses parents se séparent.

Avec Solange, sa sœur aînée, il est confié à son grand-père Gilles ainsi qu'à sa tante Eugénie, *la Génie* comme on l'appelait.

Gilles n'était pas riche. Il ne possédait qu'une vache ainsi qu'une chèvre et vivait, cahin-caha, avec la petite pension que la France lui octroyait pour avoir perdu un enfant à la guerre, la vente du lait à la fruitière, la récolte du potager et les quelques sous qu'il se faisait en vendant ses bandes de toile de chanvre qu'il tissait, pendant la mauvaise saison, sur le grand métier à tisser installé à la cave.

Avec son grand-père, le petit Lucien n'était pas malheureux. Il l'aidait à ramasser des pierres dans les champs, à récupérer du bois ou lui apportait ses repas quand il fauchait loin de la maison. Mais avec *la Génie*, c'était autre chose. Elle ne savait pas comment prendre ce petit être révolté et c'était souvent l'affrontement. *"La Génie... j'étais son souffre douleur, mais il faut dire que je lui en ai fait voir aussi. J'étais un enfant dur à élever. On m'appelait le "tarible" disait-il.*

À six ans, il a rejoint l'école communale au chef-lieu avec Mr GAUDILLAT. Malgré la sévérité de l'instituteur, il n'hésitait pas à multiplier les bêtises et même à faire l'école buissonnière ! Sa place était au premier rang !

Par contre, il aimait bien le catéchisme car c'est de l'histoire. Sa très jolie voix lui a permis de chanter en solo les couplets d'un cantique lors d'une Mission.

Au décès de Gilles en 1936, *la Génie* ne peut subvenir à l'éducation des deux enfants. Solange a été emmenée chez les sœurs à Myans (elle deviendra religieuse) et Lucien a

été confié à l'assistance publique. Peu après, il est tombé malade. Il est envoyé en convalescence dans le midi pendant une année. À son retour, il sera ballotté en familles d'accueil puis chez sa tante à Paris qui finira par le mettre dehors.

Après une enfance mouvementée, malmené parfois maltraité, il sera placé dans des fermes du Morvan puis des Vosges.

Le service militaire l'a retrouvé toujours aussi révolté. Remis dans le droit chemin par un officier, il a passé son certificat d'études à l'âge de 20 ans puis a fait carrière dans l'armée de l'air en tant qu'infirmier.

Il s'est engagé pour la guerre d'Indochine puis pour celle d'Algérie. Pour ces faits de campagne, il a obtenu la Médaille militaire en 1968.

Sa première épouse est décédée lui laissant deux enfants. Il a rencontré Jacqueline qui en avait aussi deux. Ils ont décidé de les adopter mutuellement. Une nouvelle famille était née et surtout une nouvelle vie de bonheur qui a duré 45 ans.

En 1976, Lucien a racheté les parts de la maison paternelle à ses cousins et, après l'avoir réhabilitée avec son épouse, il y a pris sa retraite. *"Je suis heureux de vivre ici car j'ai retrouvé mon âme".*

Il nous a quittés le 29 mars dernier.



AV

## Les eaux usées

### LES GRILLES D'EAUX PLUVIALES ne sont pas des POUBELLES

Elles sont réservées uniquement à ce qui tombe du ciel : la pluie.

*TOUT ce que vous jetez dans les grilles d'eaux pluviales part directement dans la nature : cours d'eau, nappes phréatiques et lac...*



### LES BONS GESTES

#### JE NE JETTE RIEN DANS LES GRILLES D'EAUX PLUVIALES





## C'était Carnaval...

Le Carnaval est une survivance des fêtes qui se rattachaient aux traditions religieuses de la plus haute antiquité, en Égypte avec les fêtes d'Isis, en Grèce avec les fêtes en l'honneur de Dionysos, à Rome avec les Bacchanales, les Lupercales et les Saturnales ou bien la fête des Sorts chez les Hébreux.



Ces festivités étaient organisées pour accompagner le passage de l'hiver au printemps. Elles signalaient le renouveau de la nature dans l'exubérance, la fantaisie et l'imagination d'où le déguisement, la danse et les réjouissances.

Ces fêtes donnant souvent lieu à des débordements de tous genres ont été récupérées par le christianisme et regroupées à la période qui débute le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, et qui finit à Mardi Gras, la veille du mercredi des Cendres.

Les trois jours gras, le mardi surtout car dernier jour des festivités, étaient la période la plus joyeuse et la plus bruyante du Carnaval. Nos ancêtres avaient le besoin de s'amuser, d'oublier durant un certain temps les soucis de tous les jours. Tout était permis. Les règles de la vie normale étaient mises entre parenthèses et chacun faisait ce qu'il lui plaisait. C'était le monde à l'envers. Un monde où l'on avait pris l'habitude de se travestir. Les enfants se déguisaient en adulte, les riches en pauvre, les maîtres en esclaves... Cela permettait à toutes les classes sociales de se mélanger et de faire la fête.

On faisait bombance avant le Carême. Les familles cuisinaient des gaufres, des beignets ou encore des crêpes. Il

fallait vider les réserves de viande et d'œufs en vue des quarante jours de jeûne au cours desquels on devait se passer de certains aliments en signe de pénitence pour le pardon de ses fautes.

Aujourd'hui encore, le carnaval est l'occasion de jouer à être un autre, le temps d'une journée.

Malgré le temps pluvieux, le 25 février dernier, le chef-lieu est sorti de sa torpeur. Les enfants et les grands enfants de Sainte-Reine avaient revêtu leurs plus beaux costumes.

Chacun a pu chercher à deviner qui se cachait sous les différents déguisements plus ou moins élaborés. Indiens, princesses, mécaniciens, cambrioleur, fille de joie, Zorro... les "super-héros" ont donné à cette journée un air magique. Une farandole de belles idées inventives et des mains bricoleuses...

Après un mini-défilé autour de l'église et une distribution de bonbons à la volée, ils se sont retrouvés au chaud dans la salle communale où ils ont partagé un goûter bien animé auquel se sont joint des habitants.

Une ambiance très festive pour marquer cet événement. À renouveler...

AV

## Le four d'Épernay



Afin de palier aux déjections canines sur la pelouse du four d'Épernay, Michel, notre employé communal, a réalisé deux jolies barrières qui lui donnent un certain cachet...

AV

## L'Antenne des Bauges

Depuis la fusion de la communauté de communes du Cœur des Bauges avec Grand Chambéry, nos élus ont souhaité maintenir des services de proximité pour les Baujus. Ils se situent dans le même bâtiment renommé *l'Antenne des Bauges*, avenue Denis THERME au Châtelard.

Les bureaux sont ouverts :

- du **lundi au jeudi** de 9 h -12 h et 14 h -17 h 30
- le **vendredi** de 9 h -12 h et 14 h -16 h 30

Ce service a en charge la gestion des équipements sportifs du territoire, les transports scolaires, les déchets, Cœur & Co : la pépinière d'entreprise et l'espace coworking, au 04 79 54 81 43

Pour l'eau :

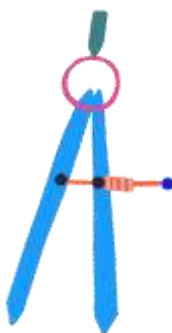
- **Eau-assainissement** : 04 79 54 53 56
- **Urgence dépannage eau** : 04 79 54 53 59



L'Antenne des Bauges abrite également un service de consultances :

### - l'architecte-conseil

Pour vos projets de construction ou d'aménagement, rencontrez-le au début de votre projet. Il vous accompagnera dans vos démarches et vous informera des contraintes réglementaires liées à notre territoire, vous apportera des solutions fonctionnelles et des conseils énergétiques. Un service entièrement gratuit sur rendez-vous uniquement au 04 79 54 81 43



### - mon Pass'renov

Mon PASS'RENOV aide les habitants de Grand Chambéry à améliorer les performances énergétiques de leur habitat. Un conseiller Info Énergie se déplace chaque deuxième mardi du mois pour vous apporter des réponses techniques liées à un projet de rénovation. Un conseil gratuit et person-



nalisé vous sera apporté pour répondre à vos questions en matière d'économies d'énergie, d'isolation, de chauffage, d'énergies renouvelables... Vous pourrez être guidé dans vos démarches et vos recherches d'aides financières. En amont de votre projet, prenez rendez-vous au 04 79 85 88 50.



### - CER France Savoie

Premier réseau associatif de conseil et d'expertise comptable en France au service des agriculteurs, des commerçants, des artisans commerçants, des professions libérales, des PME...

Prochaines permanences comptables gratuites les 16 octobre et 20 novembre 2020 de 9 h à 12 h avec ou sans rendez-vous. L'après-midi sur rendez-vous uniquement auprès d'Alexandre VEUILLET au 04 79 28 39 71 ou par mail [aveuillet@73.cerfrance.fr](mailto:aveuillet@73.cerfrance.fr)



### - le conciliateur de Justice

C'est un auxiliaire de justice bénévole, nommé par le premier président de la Cour d'appel, sur proposition du juge d'Instance. Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Il vous renseignera gratuitement et se rendra, éventuellement, sur les lieux pour vous proposer une solution adaptée.

Uniquement sur rendez-vous au 04 79 54 81 43 tous les premiers mardis de chaque mois de 9 h à 12 h.

AV





## Le repas des aînés

Pour cause de Covid 19, votre repas n'a pu avoir lieu au printemps comme il est de coutume.

Il est fixé au **18 octobre 2020**.

Dès à présent, réservez cette date sur vos agendas. Courant septembre, nous vous ferons parvenir vos invitations.

*Il ne faut jamais perdre espoir !*

Bientôt ...



...une **savonnerie artisanale** à Épernay !

Vous en saurez plus dans le prochain Écho...



**La Frasine et Toène...**

...viennent de s'installer à Épernay.

N'oubliez pas de leur souhaiter la bienvenue lorsque vous les rencontrerez !

## La sainte Agathe

Née vers 230 à Catane en Sicile, sainte Agathe était d'une grande beauté et le proconsul romain Quinten en tomba amoureux. Il la supplia de l'épouser mais cette dernière refusa. Il fit alors appel à une femme qui était réputée pour débaucher les jeunes filles mais celle-ci échoua. En 251, Quinten fit arrêter et torturer Agathe, sans succès. Fou de rage, il lui fit trancher les deux seins, mais dans un mouvement de protection, elle eut une main coupée. Le lendemain, à la surprise du proconsul, Agathe avait retrouvé sa main et ses seins. Pour en finir avec elle, il la livra au bûcher. Mais quand ce dernier fut allumé, un tremblement de terre et une éruption de l'Etna secouèrent l'île. Devant cette double catastrophe, Agathe protégea la ville en tendant le voile qu'elle portait. Depuis ce jour, elle est priée pour préserver les habitants de la Sicile contre l'Etna.



Le culte de sainte Agathe arriva très tôt en Savoie où elle fut invoquée contre les incendies dans les villages. Elle devint aussi la patronne des jeunes mères et des nourrices. Anciennement, les hommes se réunissaient pour fêter la Saint-Antoine, les dames ont voulu également avoir leur fête et se retrouvaient donc pour la sainte Agathe. Elle était l'objet d'un banquet où seules les femmes étaient admises. Et quoique la société soit exclusivement féminine, on ne s'y ennuyait pas.



De nos jours cette coutume se perpétue toujours et jeunes et moins jeunes se rendent au restaurant pour passer un moment agréable,

se faire servir, pousser la chansonnette, raconter des histoires... Et les femmes rentrent satisfaites d'avoir honoré leur patronne.

Fidèles à la tradition, les dames de Sainte-Reine ont fêté la sainte Agathe le jour même de sa fête, le 5 février dernier. Elles s'étaient donné rendez-vous au restaurant *La Halte* à Bellecombe-en-Bauges afin de passer un moment agréable autour d'un copieux repas confectionné par Nadine, la cuisinière du lieu.

Un moment bien sympathique et convivial à renouveler, bien entendu, l'année prochaine.

AV

## Le fleurissement de la commune...



Pour accompagner l'arrivée des beaux jours, le fleurissement de plusieurs sites de la commune a été réalisé. Malgré le choix limité des fleurs, elles embellissent les fenêtres et l'entrée de la salle des fêtes, le monument aux morts au chef-lieu, le monument des fusillés au cimetière, le bassin du Mollaret, le four, la chapelle, la barrière du tri sélectif, l'arrêt du car, Saint-Joseph à Épernay, ainsi que l'entrée du village, la place, le four et la vierge de Routhennes...

Les géraniums, les bégonias, les surfinias, les sauges, les coréopsis et autres proviennent des serres locales, le *Jardin de Flora* à Bellecombe-en-Bauges. Un budget d'à peine 500 € a été consacré y compris le terreau.

Si vous voyez des fleurs fanées, n'hésitez pas à les enlever et n'oubliez pas un petit coup à boire pour les *assoiffées* !

Cette année, la commune s'est portée candidate pour le **concours départemental des villes, villages et maisons fleuris 2020**, concours qui sert à promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts. Il est ouvert à toutes les communes et le label *Villes et Villages Fleuris*, attaché au symbole de la fleur, récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il concerne également les particuliers et les acteurs touristiques (hôteliers, restaurateurs, gîtes, sites...).

Voici quelques catégories :

- les propriétés fleuries visibles de la voie publique,
- les habitats avec décor floral sur la voie publique,
- les fermes fleuries en activité,
- les balcons ou terrasses fleuries visibles de la voie publique,
- les hébergements labélisés,
- les jardins potagers fleuries...

## ..et celui de la Maison de retraite

Le confinement est arrivé au pire moment de l'année pour les horticulteurs et pépiniéristes qui réalisent 50 à 80% de leur chiffre d'affaire entre le 15 mars et le 15 mai.

Le Crédit Mutuel, par l'intermédiaire de M. Christian COGNY, maire d'Aillon-le-Vieux, a soutenu cette filière pendant cette période difficile. En retour, la FNPHP (Fédération

Nationale des Producteurs Horticulteurs Pépiniéristes) a voulu remercier monsieur le maire et a offert le fleurissement pour sa commune. La dotation étant importante, celui-ci en a cédé la moitié pour le fleurissement de la Maison de retraite Maurice PERRIER au Châtelard. Une façon de rendre hommage aux soignants et à l'ensemble du personnel qui étaient en première ligne lors de la période de confinement. Ils ont parfaitement géré la situation puisque aucun décès dû au Covid 19 n'est survenu.

AV

**Passage du**  
**TOUR**  
**DE SAVOIE**  
**MONT BLANC**

**À Sainte-Reine**  
**le**  
**7 août 2020**  
**entre**  
**14 h 05 et 14 h 35**

**Fermeture de la RD 911**  
45 minutes avant le passage du 1<sup>er</sup> coureur  
Pas de caravane publicitaire cette année



Nationale des Producteurs Horticulteurs Pépiniéristes) a voulu remercier monsieur le maire et a offert le fleurissement pour sa commune. La dotation étant importante, celui-ci en a cédé la moitié pour le fleurissement de la Maison de retraite Maurice PERRIER au Châtelard. Une façon de rendre hommage aux soignants et à l'ensemble du personnel qui étaient en première ligne lors de la période de confinement. Ils ont parfaitement géré la situation puisque aucun décès dû au Covid 19 n'est survenu.

Le 18 juin 2020, l'inauguration de ce fleurissement a eu lieu en présence des présidents de la FNPHP AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) et de la FNPHP des Savoie, des conseillers régionaux et départementaux, des élus locaux, des horticulteurs et du personnel de l'EHPAD.

Les fleurs contribuent au bien-être et à la santé morale.

AV





## Les toitures neuves (suite)

La remise des pompes  
à Routhennes



Le garage à Épernay



Le programme de réfection des toitures s'est terminé au printemps. Tous nos bâtiments communaux sont maintenant à l'abri des intempéries.

AV

## Scène ouverte



21 juin 2020 : fête de la musique ? C'était vrai. Elle s'est déroulée en petit comité à Épernay.

Une petite idée qui a germé et qui est devenue réalité pour Audrey. Quelques jours avant, elle a décidé de regrouper des musiciens en herbe (ou pas) pour jouer dans son jardin puisque la loi n'autorisait pas encore les regroupements de plus de dix personnes sur la voie publique. Pas le temps de préparer des affiches alors le bouche-à-oreille a fait son effet.

Chaque musicien de tout âge a pu s'exprimer suivant ses envies sans aucune censure. Avec chacun



son genre et son style, de la musique populaire, du rock des années 1970-90, de la variété française et de la musique classique avec Léonard, petit prodige de 11 ans, qui a appris seul à jouer du piano depuis décembre 2019 et qui a, entre autres, interprété *La sonate au clair de lune* de BEETHOVEN et *La marche turque* de Mozart ou *Maple Leaf Rag* de Scott JOPLIN, le tout sans partition.

On a pu entendre le groupe *les Guerlons* et le groupe *Zic-Dance* (bien connu dans les Bauges avec leur musique traditionnelle) où Piaire jouait de la nyckelharpa (vieux instrument traditionnel suédois)...

Roger a entonné les airs savoyards et Céline a renoué avec sa jeunesse en prenant le micro pour entraîner les spectateurs à reprendre en chœur les mélodies.

Un moment très convivial pour annoncer l'été.

AV



## Le petit colporteur de boules de glace

La saison des boules est de retour et le *Vesp' à glaces* aussi ! Installé depuis 7 ans à son compte, Gaël JACOB, notre artisan-chocolatier et glacier de Lescheraines, a renouvelé pour la sixième année consécutive sa tournée estivale avec son triporteur depuis le 1<sup>er</sup> juillet.



Il fait un arrêt dans nos deux hameaux les mardis en fin d'après-midi. Les horaires sont indicatifs et peuvent varier légèrement en fonction des aléas ou imprévus, alors, soyez indulgents. Dans tous les cas, le klaxonne d'époque annonce son arrivée :

\* Routhennes (place des Peï-rions) : 17 h 30

\* Épernay (bassin du Mollaret) : 18 h 00

Ses glaces sont fabriquées avec du bon lait provenant des Bauges et des fruits de saison pour une partie de ses sorbets. Elles raviront les papilles des plus gourmands d'entre vous. Gaël vous les propose en petit pot ou en cornet que vous pouvez déguster sur place. Pour ceux qui en redemanderaient chez eux, il propose également des pots à emporter aux formats ½ ou 1 litre. Nous sommes en fin de tournée alors n'hésitez pas à lui commander vos parfums préférés au 04 79 61 54 36.

Par temps incertain ou pluie, la tournée est annulée.

AV

## Le coin des lecteurs

### Le français, une langue animale

Un virus, petite bête qui ne nous veut pas que du bien, m'a récemment soumis une devinette : je suis humain, intelligent et social, qui suis-je ?

Bloqué en région parisienne contre mon gré par notre mise en liberté surveillée que l'on dénomme confinement, j'avais bien du mal à imaginer une réponse appropriée.

À l'occasion de l'un de mes échanges "informatiquement épistolaires" d'une intensité renforcée, permettant de maintenir le contact avec les amis et la famille, j'ai reçu "un petit chef-d'œuvre de drôlerie animale concocté par Jean d'ORMESSON". Ce texte m'a fourni la solution :

l'humour.

*"...que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme un âne, malin comme un singe ou simplement un chaud lapin, vous êtes tous, un jour ou l'autre, devenu chèvre pour une caille aux yeux de biche.*

*Vous arrivez à votre premier rendez-vous fier comme un paon et frais comme un gardon et là... pas un chat ! Vous faites le pied de grue, vous demandant si cette bécasse vous a réellement posé un lapin.*

*Il y a anguille sous roche et pourtant le bouc émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de linotte avec qui vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié: cette poule a du chien, une vraie panthère ! C'est sûr, vous serez un cra-paud mort d'amour.*

*Mais tout de même, elle vous traite comme un chien.*

*Vous êtes prêt à gueuler comme un putois quand finalement la fine mouche arrive.*

*Bon, vous vous dites que dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un canard.*

*Sauf que la fameuse souris, malgré son cou de cygne et sa*

*crinière de lion est en fait aussi plate qu'une limande, myope comme une taupe, elle souffle comme un phoque et rit comme une baleine.*

*Une vraie peau de vache, quoi ! Et vous, vous êtes fait comme un rat.*

*Vous roulez des yeux de merlan frit, vous êtes rouge comme une écrevisse, mais vous restez muet comme une carpe.*

*Elle essaie bien de vous tirer les vers du nez, mais vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le cafard, l'envie vous prend de pleurer comme un veau (ou de verser des larmes de crocodile, c'est selon).*

*Vous finissez par prendre le taureau par les cornes et vous inventer une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre.*

*C'est pas que vous êtes une poule mouillée, vous ne voulez pas être le dindon de la farce.*

*Vous avez beau être doux comme un agneau sous vos airs d'ours mal léché, faut pas vous prendre pour un pigeon car vous pourriez devenir le loup dans la bergerie.*

*Et puis, ç'aurait servi à quoi de se regarder comme des chiens de faïence.*

*Après tout, revenons à nos moutons : vous avez maintenant une faim de loup, l'envie de dormir comme un loir et surtout vous avez d'autres chats à fouetter.*

Jean-Pierre SIMON





Le 18 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé à une large majorité le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand-Chambéry débuté en novembre 2015.

Cependant, notre commune ainsi que les communes d'École et de Doucy sont encore sous le régime de la carte communale. Afin de mettre en application le Plui HD, il faut les abroger.

Par arrêté n° 2020-015A, le président de Grand Chambéry a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se tient depuis le 22 juin 2020 à l'Antenne des Bauges au Châtelard jusqu'au 21 juillet. Depuis début juin, de grandes affiches jaunes vous le signalent sur les panneaux d'affichage.

En respectant les gestes barrières en vigueur aux dates de l'enquête, chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit :

- sur les registres prévus à cet effet,
- par courrier adressé à l'attention du commissaire en-

quêteur de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex,

- par courriel jusqu'au 21 juillet 2020 inclus à :

[enquete.publique-plu@grandchambery.fr](mailto:enquete.publique-plu@grandchambery.fr)

A l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, les cartes communales seront abrogées par le conseil communautaire de Grand Chambéry. Ce projet d'abrogation sera transmis à l'autorité administrative compétente de l'État qui dispose d'un délai de deux mois pour l'abroger. A l'expiration de ce délai, elle est réputée avoir abrogé la carte.

Vous retrouverez sur le site internet de l'agglomération l'ensemble des pièces du PLUi HD et les informations relatives à toute la démarche d'élaboration du document :

<http://www.grandchambery.fr/plui-hd>

Pour plus d'informations :

[plui@grandchambery.fr](mailto:plui@grandchambery.fr) ou 04 79 96 86 32

AV

## La croix d'Arclusaz

Perchée à 2041 mètres sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, au point culminant de la dent d'Arclusaz, la croix domine Sainte-Reine ainsi que la vallée de la Combe de Savoie. Quelle est son histoire ?

Une première croix a été implantée l'été 1938 à l'initiative de l'abbé CARRET, directeur de l'école agricole de La Plantaz, et de ses élèves. De nombreux volontaires les ont accompagnés dans cette opération. C'était une simple croix en bois dont le sommet était protégé par une coiffe en fer. Elle a été montée en pièces détachées et à dos d'hommes depuis le col du Frêne. Personne n'a fait l'ascension les mains vides. En plus du casse-croûte, un peu de sable, un peu de ciment, des bouteilles d'eau, un outil, des cordes... de façon à pouvoir l'assembler au sommet et la fixer solidement au sol.

Elle a subi les outrages du temps et, en 1974, elle a été remplacée par une autre croix. Réalisée par des bénévoles, celle-ci était construite avec des tuyaux de plombier recouverts de plaques métalliques.

Une fois fixée au sol, elle regardait Sainte-Reine.

De nouveau, cette croix ne résista pas aux assauts des intempéries et, de nouveau, d'autres bénévoles de la commune voisine ont entrepris d'en reconstruire une nouvelle, plus belle et plus solide.



1988



Six mètres de hauteur pour quatre mètres cinquante d'envergure, une belle croix construite pour durer avec sa structure métallique galvanisée recouverte d'inox pour assurer son scintillement.

Le 30 juillet 1988, avec le concours du centre de secours de Saint-Pierre, elle sera transportée depuis le col du Frêne par un hélicoptère et fixée solidement pour, espérons, braver le temps. Cette fois-ci elle est tournée vers Saint-Pierre...

AV

## Le mur du cimetière

Outre les effets du vieillissement et face à la pluie, au gel et à la sécheresse, le mur du cimetière s'est dégradé. Les joints se sont altérés et des fissures sont apparues. À certains endroits de grandes plaques de crépi se sont décollées.

L'entreprise Aillons TP a été chargée des réparations. Les joints seront refaits et les murs partiellement recrépis aux endroits endommagés.

Vous retrouverez un mur rajeuni, prêt à affronter les prochaines intempéries.

AV



## Bienvenue

### À Épernay :

\* Carole, Michael, Arthur & Léa FEYEU



## Le carnet

### 2 naissances



\* May, Emma, Muguette BRASSEUR, née le 1<sup>er</sup> mai 2020 à Chambéry, 2<sup>nd</sup> enfant au foyer d'Anaïs et de Thomas BRASSEUR résidant à Épernay.

\* Félix, Francesco, Sirius FAURE-BARTOLLO, né le 3 mai 2020 à Épagny-Metz-Tessy, 2<sup>nd</sup> enfant au foyer d'Hélène et de Cédric FAURE-BARTOLLO résidant à Épernay.

*Bienvenue à ces bébés et félicitation aux heureux parents*

### 4 décès

\* Serge Joseph RIONDET, né le 6 janvier 1935 à Saint-Jean-de-Maurienne, décédé le 27 janvier 2020. Il possédait une maison secondaire à Routhennes.

\* Henri TISSOT né le 2 mars 1930 à Routhennes, décédé le 22 février 2020 à Rumilly.

\* Lucien RIVOLLET né le 15 février 1928 à Paris, décédé le 29 mars 2020 au Châtelard.

\* Janine GONTHIER née BAZIN dit Mèje, née le 20 mars 1938 à Routhennes, décédée le 6 juin 2020 à École où elle résidait.



*Sincères condoléances aux familles touchées*

### L'Écho du Griot n° 21, juillet 2020

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Nouvelles Impressions Albertville

Distribution : Michel YOCOZ

### Mairie

561 route de Sainte-Reine  
73630 SAINTE-REINE  
Tél/Fax 04 79 54 82 45

Messagerie : [commune.sainte-reine@wanadoo.fr](mailto:commune.sainte-reine@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h à 12 h
- jeudi de 16 h à 18 h